



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI

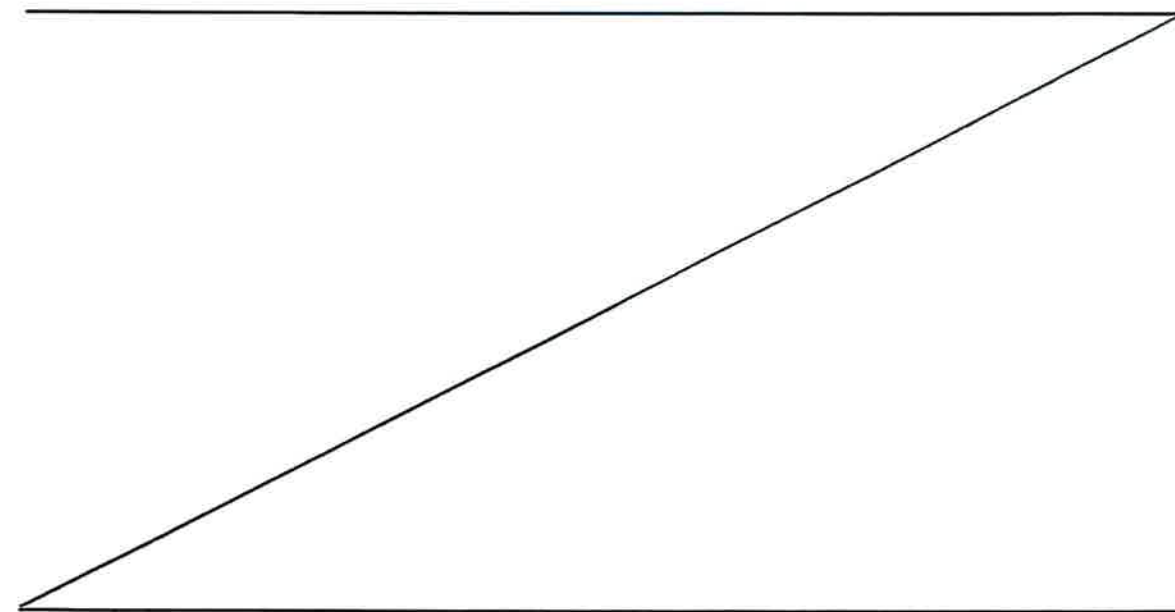
AVIS SPÉCIAL

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024

AVIS SPÉCIAL est donné par les conseillères Diane Soucy et Karine Dechamplain de la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui à l'effet qu'en l'absence de quorum, la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 2 décembre 2024 a été ajournée.

La reprise de cette séance aura lieu le 5 décembre à 20h00.

Donné à Saint-Zénon-du-Lac-Humqui ce 2^{ième} jour du mois de décembre 2024.




Isabelle Desjardins
greffière-trésorière